

14 - Les équipements publics, les services et les espaces publics

Les équipements publics et les services



Les principaux équipements publics de la commune

Le plan du centre-ville situé sur la place de l'église nous renseigne sur les principaux équipements publics communaux :

- Un grand bâtiment ancien accueillant la mairie et l'école avec sur l'arrière une salle des fêtes plus récente à laquelle est adjoint le restaurant scolaire. On trouve aussi le local technique de stockage des gros engins communaux.
- Une agence postale sur la place de l'église où se trouve l'église.
- Une bibliothèque située au rez-de-chaussée du bâtiment de logements sociaux Saint-Joseph gérés par LPV (Logements du Pays de Vizille).
- Un cimetière qui n'apparaît pas sur cette carte, car situé plus au nord au milieu des terres agricoles.
- On notera qu'il n'existe pas de grands terrains de sports (pour le football ou le rugby), mais que l'équivalent d'un terrain multisport existe à côté de l'église.

Équipements intercommunaux

Les collégiens vont au collège de Vinay et les lycéens au lycée de Saint-Marcellin.

Dans le cadre des sorties piscine, les élèves de primaire de Cognin-les-Gorges vont à la piscine de Chatte. Pour les sorties ski de fond, c'est le site des Coulmes qui les accueille.

Associations

Il n'existe que 4 associations sur la commune : Le Foyer Rural qui chapeaute de nombreuses activités, le Club des Gorges du Nan (3ème âge), l'ACCA La Saint-Hubert, La Société de Pêche. La Bibliothèque du Nan est communale.



L'école et la mairie depuis la rue du 29 janvier 1944

La salle des fêtes avec en premier plan le restaurant scolaire depuis l'arrière du bâtiment-école / mairie



Le pôle équipements du centre village

Les bâtiments mairie, école, salle des fêtes, restaurant scolaire et local technique situés en centre-village forment un tout qui permet en creux (sur l'arrière) de distinguer une cour d'école et un petit parc public qui sert aussi de terrain de sport à l'école.

Si le bâtiment-école / mairie est très visible et accessible depuis la RD 1532 et la rue du 19 janvier 1944 entre lesquelles se situent du stationnement, un petit parc public avec quelques bancs, des toilettes publiques et la fonction abri-bus, en revanche la salle des fêtes, le restaurant scolaire et le local technique communal ont un accès un peu confidentiel sur le côté du bâtiment-école / mairie.

On pourrait imaginer un réaménagement autour de la rue du 19 janvier 1944 de façon à dégager un vrai parvis d'entrée à l'école et à la mairie faisant plus de place aux piétons, le stationnement étant repoussé vers la RD. Ce serait aussi l'occasion de mieux marquer visuellement l'entrée de la salle des fêtes, du restaurant scolaire et du petit espace public de respiration situés sur l'arrière (voir le chapitre sur les espaces publics spécifiques).

La mairie

Dans ce grand bâtiment qui sert d'école sur son aile gauche, on trouve la fonction mairie au rez-de-chaussée avec un accueil secrétariat et une salle du conseil municipal. En prolongement sur l'aile droite, se trouve un archivage pour la mairie et l'atelier des services techniques. À l'étage du bâtiment se trouvent deux logements communaux (1 T4 et 1 T5).

Aujourd'hui la fonction mairie fonctionne bien et il n'est pas envisagé «d'ajouter» des locaux supplémentaires pour un bureau du maire ou des adjoints.



La salle des fêtes



Le local technique communal

L'école

Le regroupement scolaire entre les 4 communes de Rovon, Saint-Gervais, Mallevall et Cognin-les-Gorges permet d'accueillir aux alentours de 180 élèves de maternelle (70 élèves) et de primaire (110 élèves) dans 3 établissements (pas d'école à Mallevall). Cognin-les-Gorges accueille 3 classes de primaire (CE1/CE2, CM1 et CM2) soit aux alentours de 75 élèves.

L'école réhabilitée en 2005 permet de répondre aux besoins actuels.

	CE1/CE2	CM1	CM2	TOTAL
2012-2013	18	30	27	75
2013-2014	25	19	29	73
2014-2015	27	26	19	72
2015-2016	32	21	23	76

Effectifs scolaires de l'école de Cognin-les-Gorges

Le restaurant scolaire

Plus récemment, une extension à la salle des fêtes a été réalisée pour accueillir le restaurant scolaire qui fonctionne, en liaison froide, en 2 services de 35 rationnaires chacun.

Le périscolaire du matin et du soir (ou à midi le mercredi) est accueilli dans le restaurant scolaire ; de nombreux rangements permettant d'y laisser les jeux.

La salle des fêtes

Espace de rencontre et support à des activités associatives et/ou privées, la salle des fêtes est un outil récent (construction en 2002). Elle est aux normes pour accueillir 200 personnes et aucun agrandissement n'est envisagé. Elle est particulièrement appréciée pour son cadre intimiste.

Le local technique communal

Situé à côté de la salle des fêtes, il permet de stocker les gros engins et est complémentaire à l'atelier se trouvant en bout du bâtiment mairie.

Les équipements publics et les services



L'agence postale



La bibliothèque

L'agence postale

Construite il y a 25 ans, il n'y a pas d'évolutions envisagées à court terme. Une convention est signée avec la Poste jusqu'en 2023 pour que son fonctionnement soit assuré par un employé municipal.

La bibliothèque

Basée sur le bénévolat, la bibliothèque de Cognin-les-Gorges est intégrée au «catalogue» Sud-Grésivaudan, ce qui permet de réserver de nombreux ouvrages. La médiathèque tête de réseau dont elle dépend est celle de Vinay. Aucun projet d'évolution n'est envisagé.

Les églises

L'église du village située au bord de la RD est intégrée au plan de mise en accessibilité. Sa toiture vieillissante (~ 80 ans) mériterait d'être renouvelée.

Une autre église beaucoup plus ancienne (époque romane), située dans le vieux village est aujourd'hui la propriété d'un privé qui logeait dans la cure et utilisait l'église comme salle de spectacle / d'exposition. Sa mise en vente pourrait questionner la commune sur sa future destination.

Le cimetière

Agrandi dans les années 90, le cimetière est suffisamment dimensionné pour les 10 années à venir.



L'église du village



De nombreux espaces publics spécifiques en cours de requalification ou non

Les espaces publics d'accompagnement des équipements publics et/ou spécifiques

Chaque équipement public dialogue avec son environnement proche soit à travers un espace public relativement banalisé comme ce qui se passe autour du pôle mairie/école/salle des fêtes/agence postale soit à travers un espace accueillant, véritable lieu de vie comme ce qui se passe devant la résidence Saint-Joseph.

Ces espaces spécifiques aux fonctionnalités différentes (stationnement, représentation, convivialité, jeux ...) créent différentes ambiances champêtres ou urbaines.

Une vision d'ensemble (type schéma directeur des espaces publics) permettrait de garantir à long terme leurs évolution et requalification selon un cadre cohérent. Ce maillage des espaces publics pourrait s'inscrire dans la notion de parcours : patrimonial, du quotidien, de la visite dominicale ...

Les espaces publics spécifiques



1/ L'espace vert à l'arrière de l'école



2/ Le square devant l'école et la mairie avec les toilettes publiques servant aussi d'abri-bus



3/ La place de l'église



4/ L'espace public central avec la fontaine



5/ Le terrain «multisport» à côté de l'église



6/ L'espace de respiration et de liaison entre le haut et la bas



7/ Le square devant la résidence Saint-Joseph



8/ La place haute



Une «route» dans un lotissement



Une rue entre des maisons de village

Les espaces publics comme espaces en creux par rapport au cadre bâti

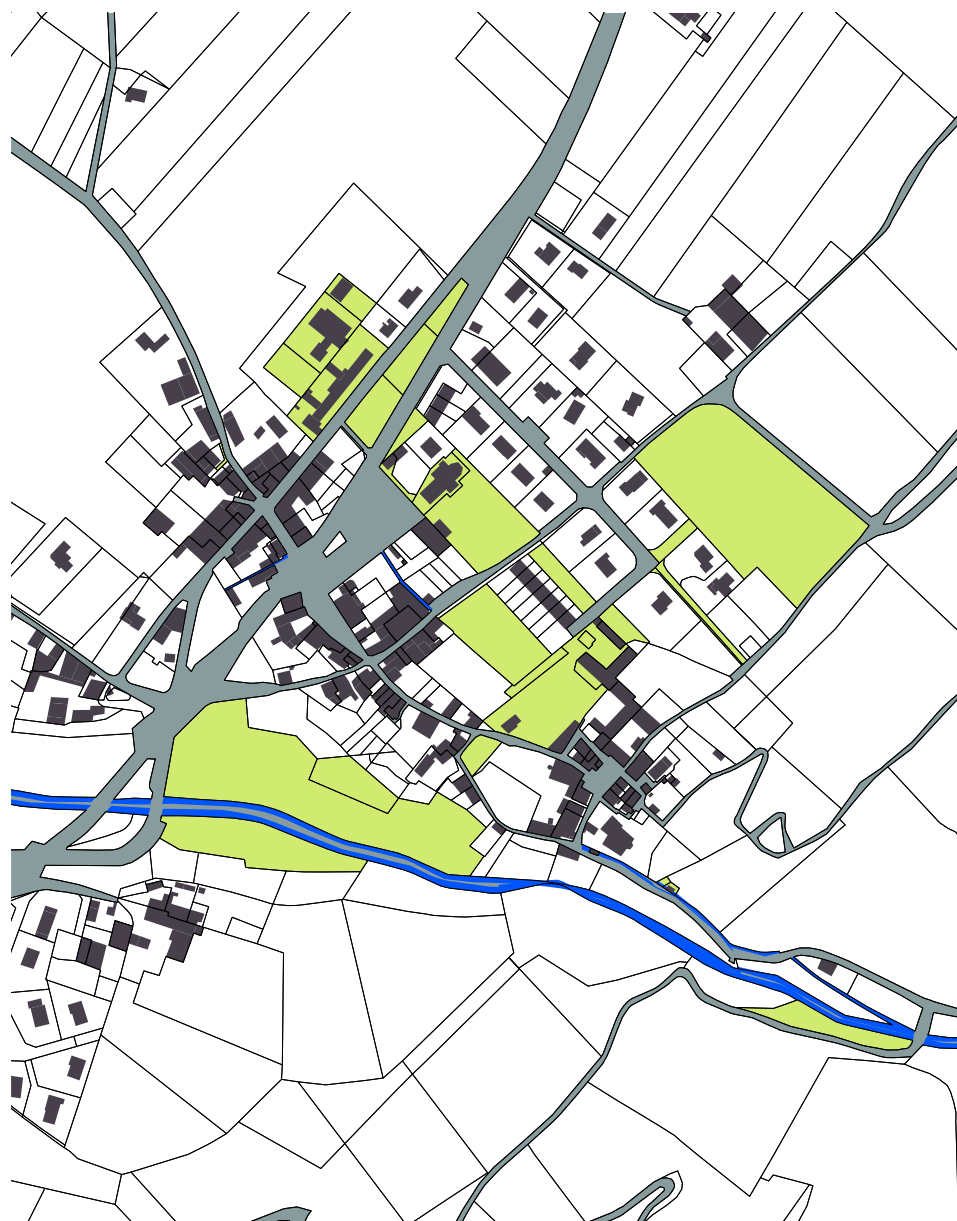
L'espace public est souvent l'espace non bâti révélé par l'espace bâti limitrophe. Des petits ouvrages prennent souvent place dans ces espaces favorisant aujourd'hui la convivialité même si initialement ils avaient un rôle purement fonctionnel (bassin pour la distribution d'eau, par exemple). Il est donc nécessaire de prêter attention aux nouveaux espaces publics créés à l'occasion d'opérations d'ensemble ou non, car ils peuvent vite se trouver sans charme ne permettant pas ainsi de promouvoir les déplacements non motorisés.



Un aménagement privé/public



Une venelle



Secteur du centre-bourg

Les propriétés du domaine privé de la commune

Comme nous pouvons le voir sur le plan ci-contre, les propriétés communales sont constituées du foncier bâti correspondant aux équipements publics, du foncier non bâti faisant office d'espaces publics et de deux tènements spécifiques : celui à proximité du Nan qui accueille la station d'épuration et celui du secteur de Pré-Champon qui sert de réserve à une future opération de logements. Ce dernier secteur fera l'objet d'une étude spécifique (il est la seule réserve foncière de la commune) et d'une OAP sectorielle au titre du présent PLU.

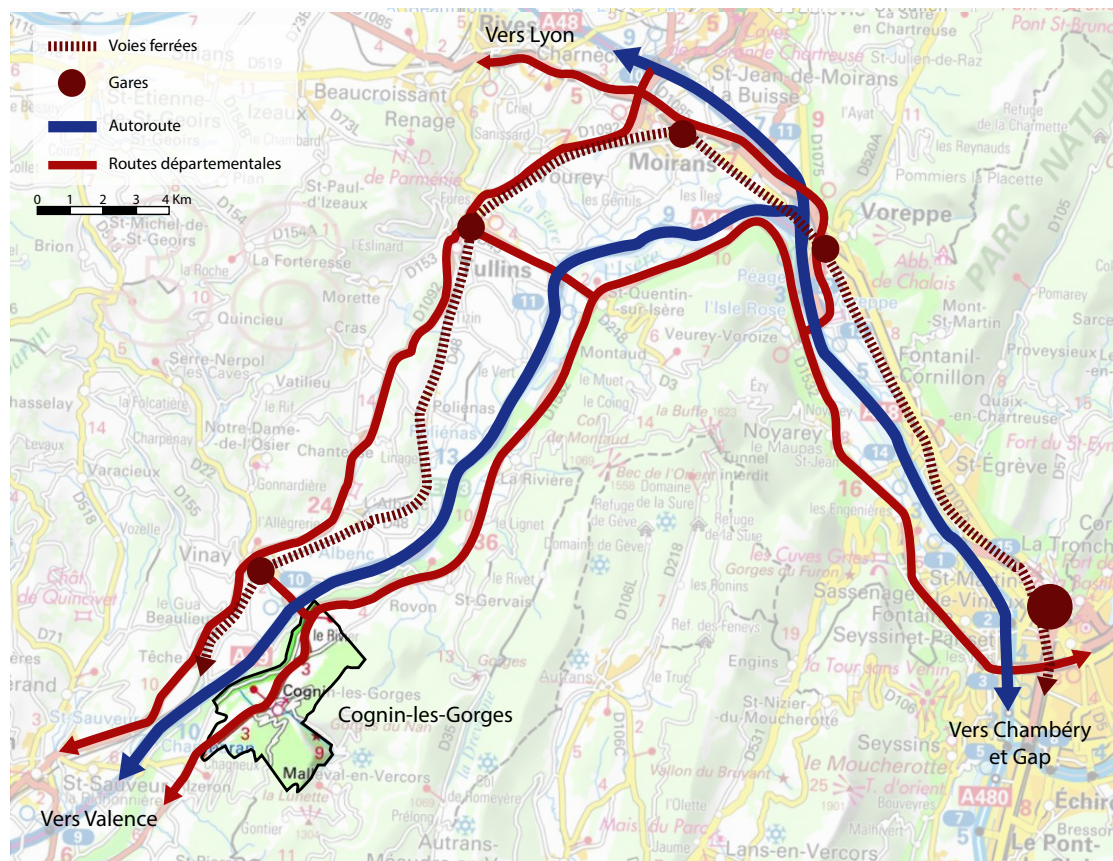
15 - Les déplacements

Les accès à la commune

La commune de Cognin-les-Gorges est irriguée par un des quatre grands axes de communication de la vallée de l'Isère entre Moirans et Valence : la RD 1532 qui se trouve rive gauche de l'Isère. Elle passe au coeur du centre village.

La commune se trouve aussi à proximité des trois autres axes importants de communication de la vallée de l'Isère : l'autoroute A49, la voie ferrée Valence / Grenoble (gares de Vinay et Tullins) et la RD 1092 qui se trouve rive droite de l'Isère. La commune est aussi très proche des infrastructures de communications de l'axe Lyon / Grenoble.

Les grands axes d'accès à la commune de Cognin-les-Gorges



Les transports en commun et les solutions multimodales

La commune de Cognin-les-Gorges est uniquement desservie par la ligne Transisère 5000 de Pont-en-Royans à Grenoble à raison de 2 passages le matin et 2 passages le soir.

Par ailleurs, il y a aussi deux lignes scolaires du Département : une amenant à Vinay (collège Joseph Chassigneux) et une amenant à Saint-Marcellin (lycée La Saulaie). Des plus, des lignes scolaires plus locales permettent de relier Cognin-les-Gorges à Saint-Gervais et Mallevall une fois par jour le matin et le soir.

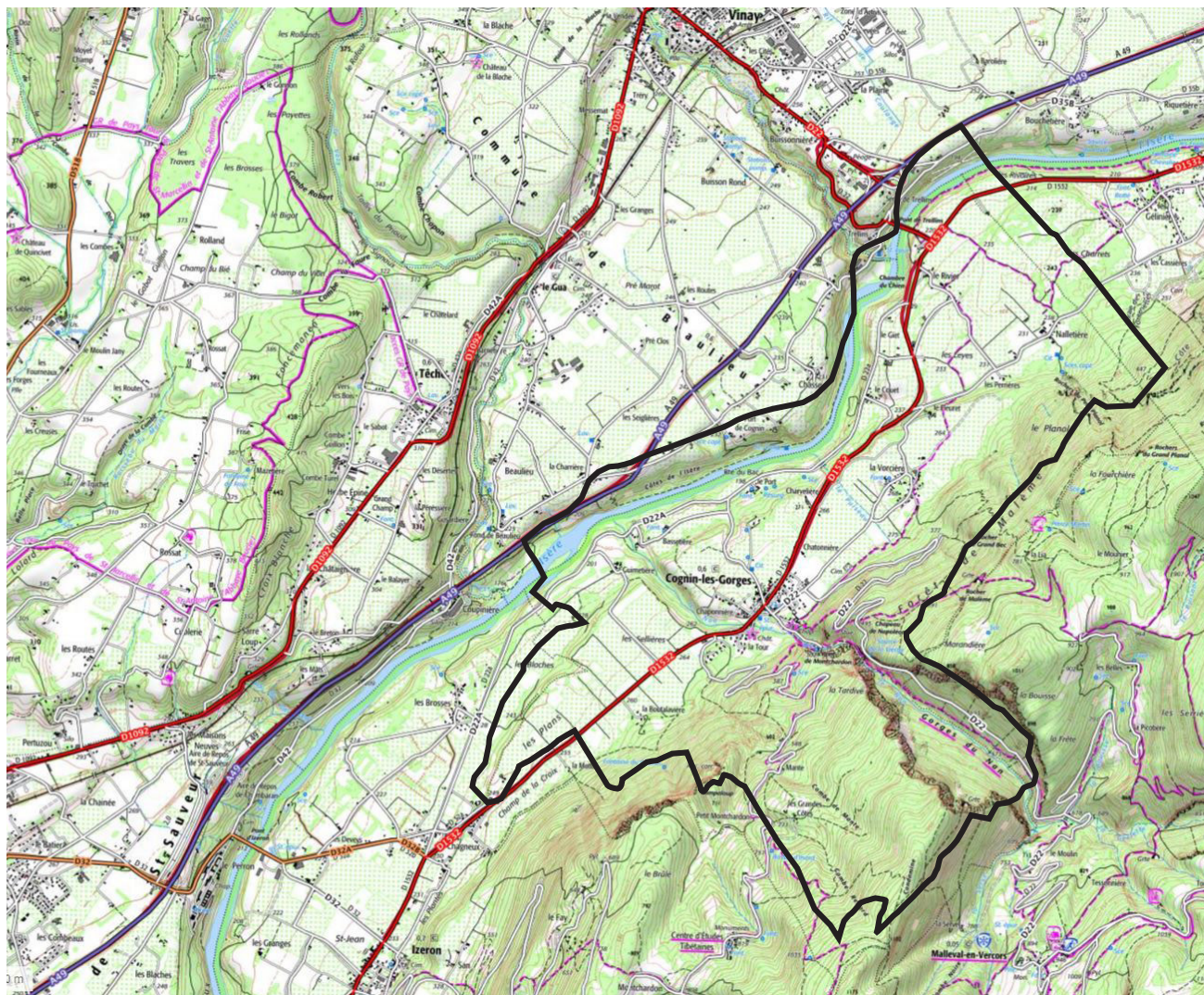
Pour autant, il est possible de joindre les lieux d'habitat aux lieux de travail en combinant différents types de transports, dont certains communs. Par exemple, il est possible de réaliser :

- un trajet en voiture jusqu'à Vinay, puis de continuer en train pour les destinations du Sud Grésivaudan.
- un trajet en voiture jusqu'à Saint-Marcellin ou Tullins, puis de continuer en train jusqu'à Grenoble ou Chambéry.

Bien entendu, à l'arrivée, il est parfois nécessaire de compléter par l'utilisation du réseau de transport de la ville ou l'agglomération de destination (un tramway, un bus, un vélo ...).

Ces éléments permettent de mettre en évidence qu'actuellement l'utilisation de la voiture reste très souvent nécessaire. En effet sur la commune de Cognin-les-Gorges, selon les derniers chiffres INSEE, 58 % des ménages sont équipés de deux voitures et 79 % de la population active travaille à l'extérieur de la commune. Cela induit des migrations pendulaires domicile-travail importantes.

Le réseau routier de la commune



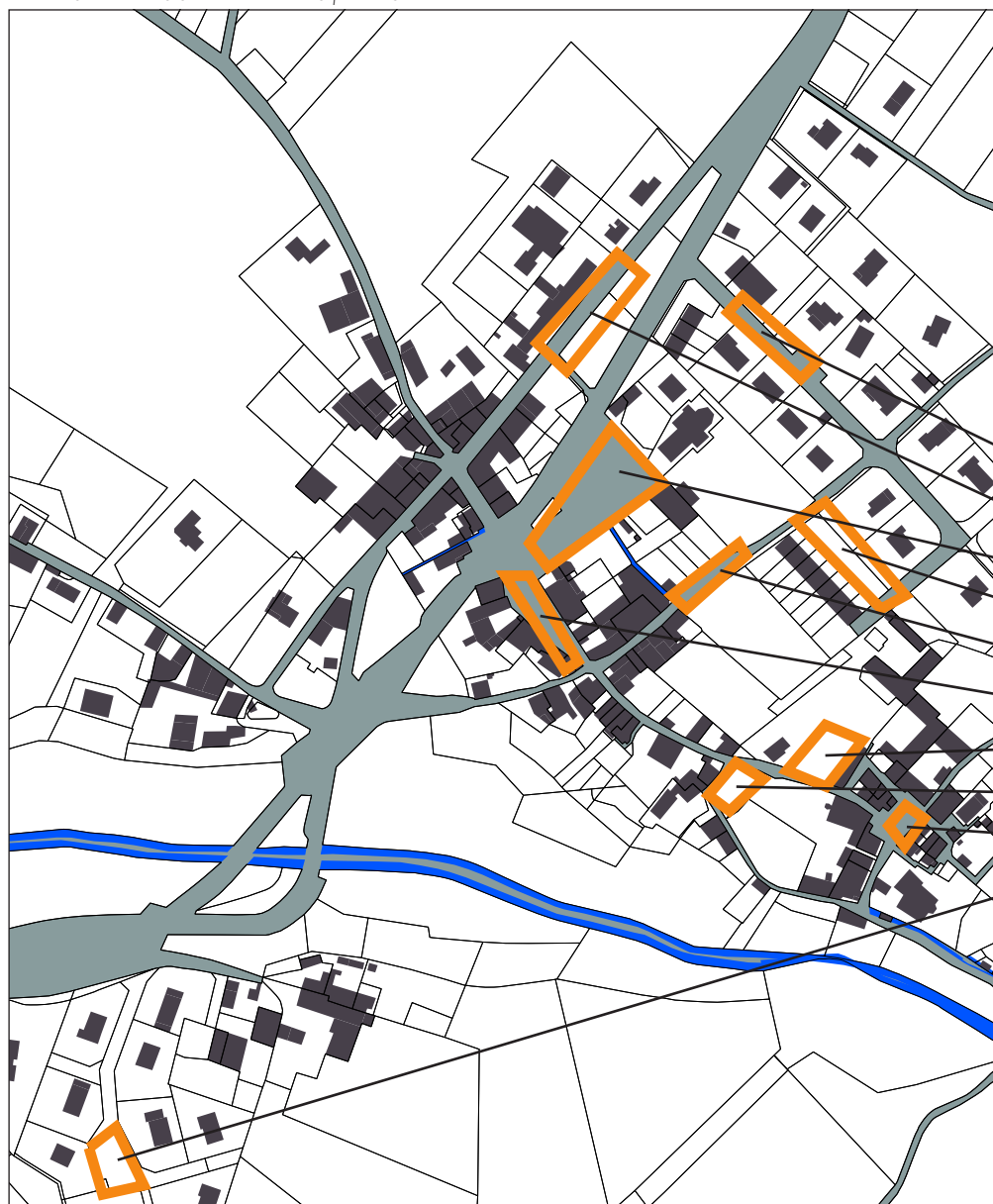
Le réseau routier de la commune

LA RD 1532, traverse la commune du Nord/est au Sud/Ouest. Route principale de la rive gauche de la vallée de l'Isère, elle passe au coeur du village. D'autres routes départementales partent de celle-ci : notamment la RD 22 pour desservir Vinay au Nord/Ouest , la RD22A pour desservir les hameaux aux abords immédiats de l'Isère, puis de nouveau la RD22 qui passe par les gorges du Nan pour desservir le coeur du Vercors. La commune a donc la chance d'être bien desservie avec un accès très proche aux deux-ponts sur l'Isère pour Vinay et Saint-Marcellin, mais aussi un accès direct au Vercors. Par Ailleurs, quelques routes communales permettent de desservir les hameaux et le bourg et de relier à la commune voisine de Saint-Gervais. Les routes communales présentent des caractéristiques rurales (absence de bas côté et de marquage au sol, étroitesse, absence de trottoir au village et dans les hameaux...) et participent à la perception d'un cadre de vie rural. Des voies privées, souvent en impasses, plus récentes, permettent de desservir certains groupements bâtis.

Les déplacements internes à la commune

Les déplacements internes à la commune sont principalement des déplacements automobiles permettant de se rendre aux équipements publics est aux différents lieux d'activité de la commune. À certaines heures de la journée (entrée et sortie des classes, soirées associatives), les secteurs du centre village, de l'école et de la salle des fêtes sont plus fréquentés. Les stationnements déjà présents devant la mairie/école et sur la place de l'église semblent suffisants pour gérer ses affluences ponctuelles.

Localisation des stationnements publics



Le stationnement public est presque entièrement localisé au centre-bourg proche des différents équipements (seule une dizaine de places se trouve dans le lotissement de la Tour).

On comptabilise au total 104 places de stationnement déjà réalisées et 22 places en cours de création (compris dans les travaux de réaménagement du centre-village).

Comme expliqué précédemment, sur certains secteurs les espaces de stationnement seraient à requalifiés afin de recréer des espaces publics à la fois fonctionnels et agréables pour les différents modes de déplacements (piéton, vélo, automobile) et pour les différents usages et manifestations communales.

- 7 places
- 35 places
- 30 places
- 16 places
- 6 places en cours de création
- 10 places en cours de création
- 6 places en cours de création
- 14 places
- 2 places
- 10 places

 Espaces dédiés au stationnement public

Les chemins ruraux sont en nombre important sur la commune. Ils sont principalement utilisés par les habitants pour de la balade, de la randonnée, du VTT. Mais ils sont aussi utilisés par les agriculteurs pour accéder à leurs parcelles.

Certains de ces chemins sont inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées). Ces types de chemins sont balisés et permettent de parcourir une grande partie de la commune.

Le réseau très diversifié de chemin est un patrimoine important qui participe au cadre de vie et à l'attractivité.

16 - Les activités économiques

Liste des activités économiques

Activité principale	Forme juridique	Localisation
REPARATION D'OUVRAGES EN METAUX	AE INSCRIT AU RM	2063 ROUTE DE CHAGNEUX
REPARATION AUTOMOBILE DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERES: ENTRETIEN COURANT	AUTRE SARL	1 RUE DE MALLEVAL
SCIAGE ET RABOTAGE DU BOIS	ARTISAN	BASSETIERE
INSTALLATION ELECTRIQUE	AUTRE SARL	LES BATIES
EPICERIE ROTISSERIE SANDWICHERIE PRESSE CHAUSSURE VETEMENT PIZZA BIJOUX DEPOT DE GAZ	ARTISAN COMMERCE	LE VILLAGE
MECANIQUE INDUSTRIELLE	AUTRE SARL	LE RIVIER
TAXIS	AUTRE SARL	76 IMPASSE DES BATIES
INSTALLATION DE PISCINES DE RESIDENCE ET CONSTRUCTION DE PISCINES NON COUVERTES	AUTRE SARL	282 RUE ST JOSEPH
INSTALLATION DE STRUCTURES METALLIQUES, CHAUDRONNEES ET DE TUYAUTERIE	AUTRE SARL	CHEMIN DES GORGES
REHABILITATION DE BATIMENTS	ARTISAN	91 RUE DE CHAPONNIERE
SERVICES ADMINISTRATIFS DIVERS	AE RM/RCS	38 IMPASSE DES BATIES
TRAVAUX DE CHARPENTE	AUTRE SARL	1129 ROUTE DE NALLETIERE
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE INVESTISSEMENT FINANCIER COURTAGE EN ASSURANCE TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET FONDS DE COMMERCE	SERVICE	40 RUE SAINT JOSEPH
ACTIVITE DE TRAITEUR NEGOCE ET TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES RESTAURATION SERVICE EN SALLE	COMMERCE	117 RUE DE CHAPONNIERE
PRET A PORTER FEMININ ET ACCESSOIRES EN NON SEDENTAIRE	COMMERCE	15 RUE DES RECHAUDS
EXPLOITATION DE TOUT SITE DESTINE AUX ACTIVITES DE GLISSE LUDIQUE COMMERCIALISATION DE PACKAGES D'ACTIVITES TOUT COMPRIS	SERVICE	1129 ROUTE DE NALLETIERE
EXPERT-COMPTABLE	SERVICE	62 LA VIE DU FERRON
DEBIT DE BOISSONS JEUX PRESSE DEBIT DE TABAC EXPLOITATION DE TOUTES LICENCES DE BOISSONS (LICENCE 4)	COMMERCE	17 RUE DE LA TRAINIERE
PRODUCTION D'ELECTRICITE	INDUSTRIE	CHEMIN DES GORGES
TRAVAUX DE TERRASSEMENT COURANTS ET PREPARATOIRES	Artisan	IMPASSE DU RIVIER
ART DU SPECTACLE VIVANT	Affaire personnelle	1167 RTE DE NALLETIERE
5 ASSISTANTES MATERNELLES	/	/

Les entreprises de Cognin-les-Gorges

Source : Mairie

Nombre d'établissements par secteur d'activités en 2015 (hors agriculture)

	Nombre	%
Ensemble	34	100
Industrie	6	17,6
Construction	8	23,5
Commerce, transport, hébergement et restauration	8	23,5
Services aux entreprises	4	11,8
Services aux particuliers	8	23,5

Source des tableaux et graphiques : Insee.

NB : les données et enjeux agricoles font l'objet d'une analyse spécifique

Les entreprises : les données INSEE

Le nombre d'établissements présents sur la commune en 2015 s'établit à 34. Il s'agit essentiellement d'activités de travaux et constructions, d'artisanat ou de services qui sont incluses dans le tissu bâti existant (il n'existe pas de zone d'activité sur la commune) ainsi que de quelques commerces/bar/restaurants dans le bourg.

La création d'entreprises concerne particulièrement les secteurs de la construction et du commerce/hébergement/restauration.

L'indicateur de concentration de l'emploi est faible, malgré une légèrement augmentation. Il s'établit aux alentours de 25 %, ce qui est caractéristique des communes rurales où de nombreuses personnes habitent sans y travailler.

Il est tout de même intéressant de noter que le nombre d'emplois dans la commune a augmenté entre 2013 et 2008.

Création d'entreprises par secteur d'activités en 2015 (hors agriculture)

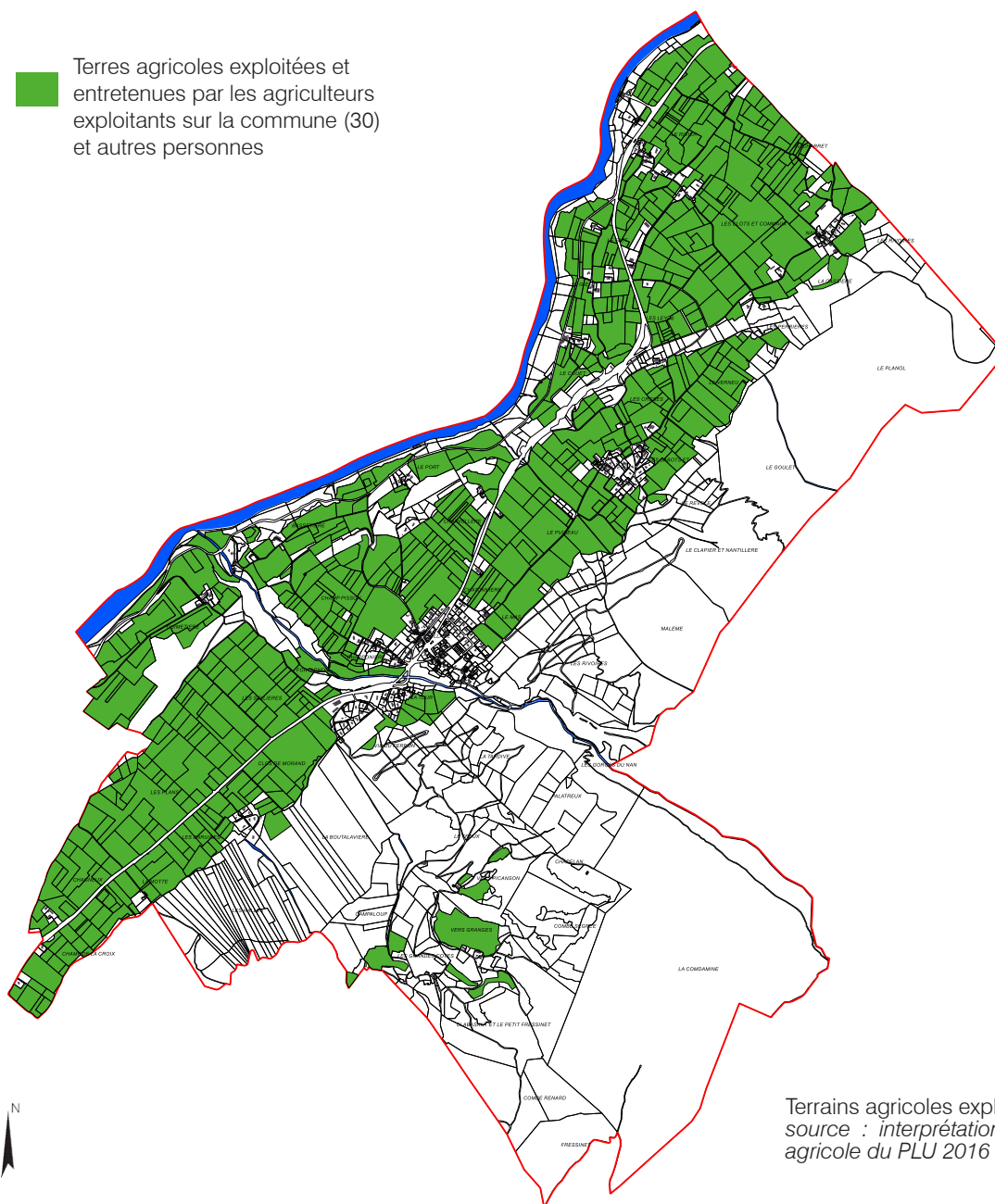
	Ensemble	%
Ensemble	4	100
Industrie	0	0
Construction	2	50
Commerce, transport, hébergement et restauration	2	50
Services aux entreprises	0	0
Services aux particuliers	0	0

Emploi et activités à Cognin-les-Gorges

	2013	2008
Nombre d'emplois dans la zone	80	73
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	307	291
Indicateur de concentration d'emploi	25,9	25,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	66,6	64,9

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

17 - L'activité agricole



Données de cadrage

Superficie totale de la commune : 1265 ha

Superficie des terres agricoles entretenues / exploitées : 430 ha (soit 34 % de la commune - source analyse orthophoto 2013)

Surface agricole utile :

- Superficie S.A.U. des exploitations en 2010 (source RGA) : 395 ha

NB : la SAU des exploitations additionne la SAU totale des exploitations ayant leur siège dans la commune (il peut donc comprendre des terres exploitées sur d'autres communes)

Le diagnostic agricole présenté ici concerne 30 exploitants agricoles, dont 15 ont leur siège sur la commune.

Terrains agricoles exploités / entretenus sur la commune.
source : interprétation de l'orthophoto 2013 et enquête agricole du PLU 2016

Exploitations agricoles et terres exploitées

Les données ci-dessous sont issues du recensement général agricole (RGA), une rencontre avec les agriculteurs de la commune et la chambre d'agriculture a permis de préciser certains renseignements (automne 2016). Une analyse fine des terrains agricoles sur photo aérienne a permis de créer la cartographie des espaces agricoles exploités ou entretenus sur la commune. Il n'est de fait pas possible de distinguer les parcelles réellement exploitées de celles entretenues par des non agriculteurs.

	RGA	RGA	RGA	Evolution 1988-2010
Année	1988	2000	2010	(20 ans)
Nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune	39	26	20	- 48 %
SAU communale *	/	440	/	/
SAU des exploitations **	542	456	395	- 27 %
SAU moyenne des exploitations	14	17	20	+42 %
Nombre d'actif agricole	42	29	18	- 57 %
Cheptel (en unité de gros bétail)	385	250	211	- 45 %

*SAU communale : addition des surfaces utilisées dans cette commune par chaque exploitation y ayant des parcelles.

**la SAU des exploitations : additionne la SAU totale des exploitations ayant leur siège dans la commune.

Exploitations agricoles et terres exploitées

Un nombre d'exploitants qui diminue :

En 1988, on comptait 39 exploitations ayant leur siège d'exploitation sur la commune. En 2016, suite à la rencontre avec les agriculteurs, on dénombre seulement 15 exploitations ayant leur siège sur la commune. Cela représente une diminution de 60 %. Pour autant, il est important de préciser qu'en 2016, 15 agriculteurs d'autres communes exploitent des terres situées à Cognin-les-Gorges.

Si l'on compare la SAU communale du RGA datant de 2000 qui est de 440 ha et l'interprétation de l'orthophotoplan permettant de localiser les terres exploitées sur la commune en 2013 qui permet d'estimer 430 ha de terre exploitées, on observe peu de différence en 13 ans. Pour autant le diagnostic paysager met en évidence une forte diminution des terres exploitées dans les secteurs de Montagne au profit d'une intensification de la culture de la noix dans la plaine.

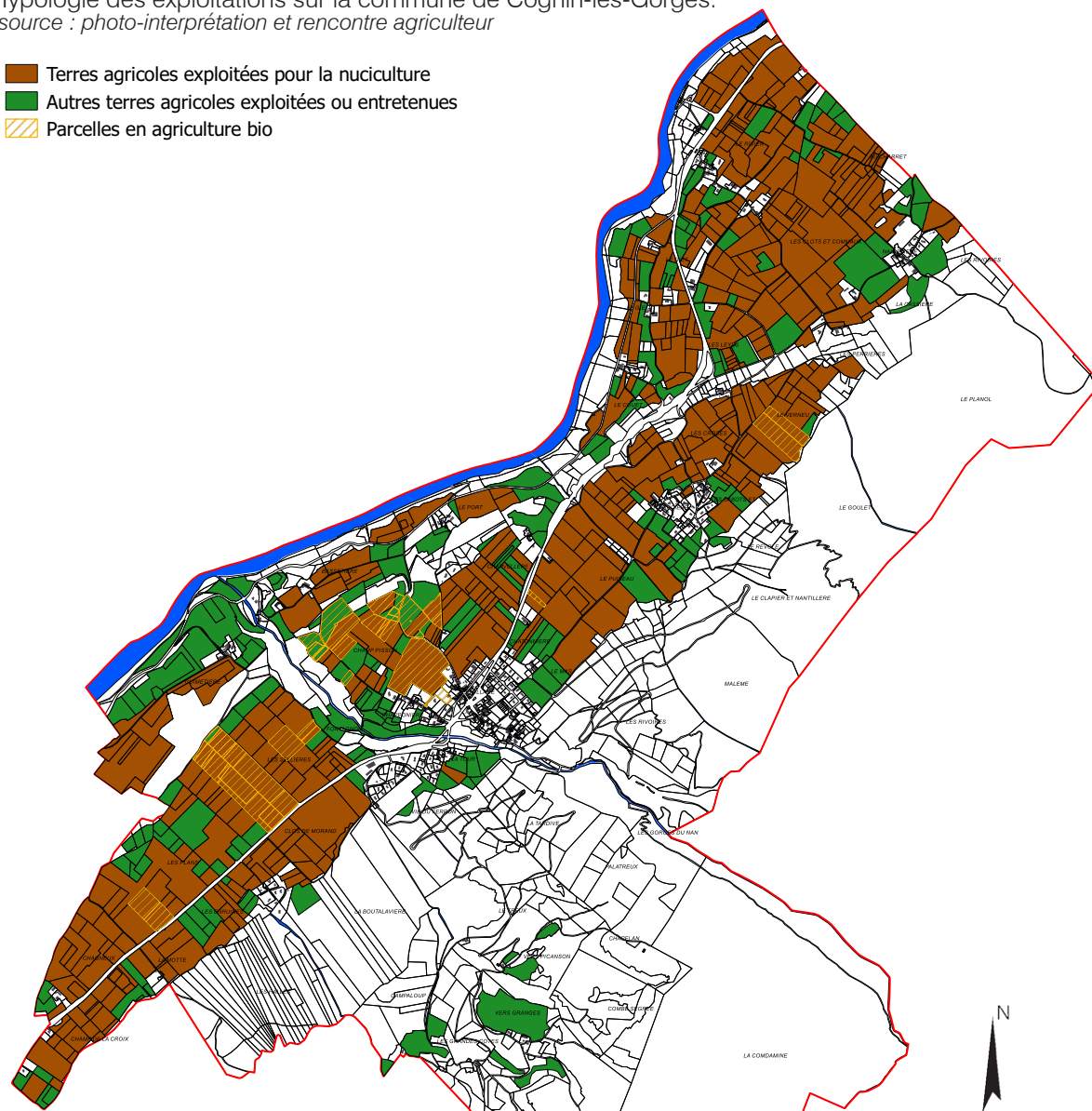
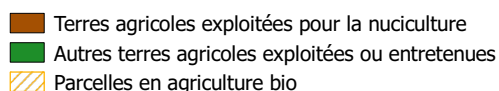
La SAU totale des exploitations ayant leur siège sur la commune a diminué de 27 % entre 1988 et 2010. Cela s'explique en partie par une diminution du nombre d'agriculteurs de moitié sur la même période. Mais certaines aussi par des terres qui ne sont plus exploitées (secteur de Mante et Grande Côte, secteurs les plus en pente dans la plaine...).

Un territoire dont la SAU moyenne des exploitations est en augmentation.

La SAU moyenne des exploitations a augmenté de 40 % entre 1988 et 2010, ce qui s'explique principalement par une forte diminution des exploitants et par une optimisation des systèmes de production du fait de la mécanisation.

Les typologies d'exploitations agricoles

Typologie des exploitations sur la commune de Cognin-les-Gorges.
source : photo-interprétation et rencontre agriculteur



Un nombre d'actifs agricoles en légère progression depuis 2000

Entre 1988 et 2010, le nombre d'actifs agricoles (hors saisonniers) est passé de 42 à 18 personnes, ce qui s'explique par une forte mécanisation des pratiques agricoles, mais également par l'emploi de saisonniers lors de la période de récolte de la noix.

Une orientation agricole qui a fortement évolué

Le développement de la culture de la noix et l'appartenance de la commune au territoire de l'AOP noix de Grenoble ont fortement participé à l'évolution du paysage agricole communal et des pratiques agricoles. Alors que jusque dans les années 70 la commune avait une orientation agricole tournée autour de la polyculture, l'élevage et quelques cultures de noyer (plutôt aux abords des habitations ou sous forme de haies le long des champs cultivés), aujourd'hui elle est spécialisée en «culture fruitière et autres cultures permanentes» uniquement basées sur la culture de la noix.

Ainsi, comme l'on peut le voir sur la carte ci-contre, les terres agricoles exploitées pour la nuciculture couvrent une grande partie de la plaine (partie plane la plus favorable à la culture de la noix), soit 310 ha (72 % des terres exploitées ou entretenues). Sur les parties, les plus difficilement exploitables, ainsi qu'aux abords des habitations, on retrouve des secteurs de prairie ou de culture représentant seulement 28 % des terres agricoles de la commune. De plus, la diminution du Cheptel de plus de 45 % en 20 ans (entre 1988 et 2010) confirme aussi ce virage dans les pratiques agricoles (voir tableau ci-dessus).

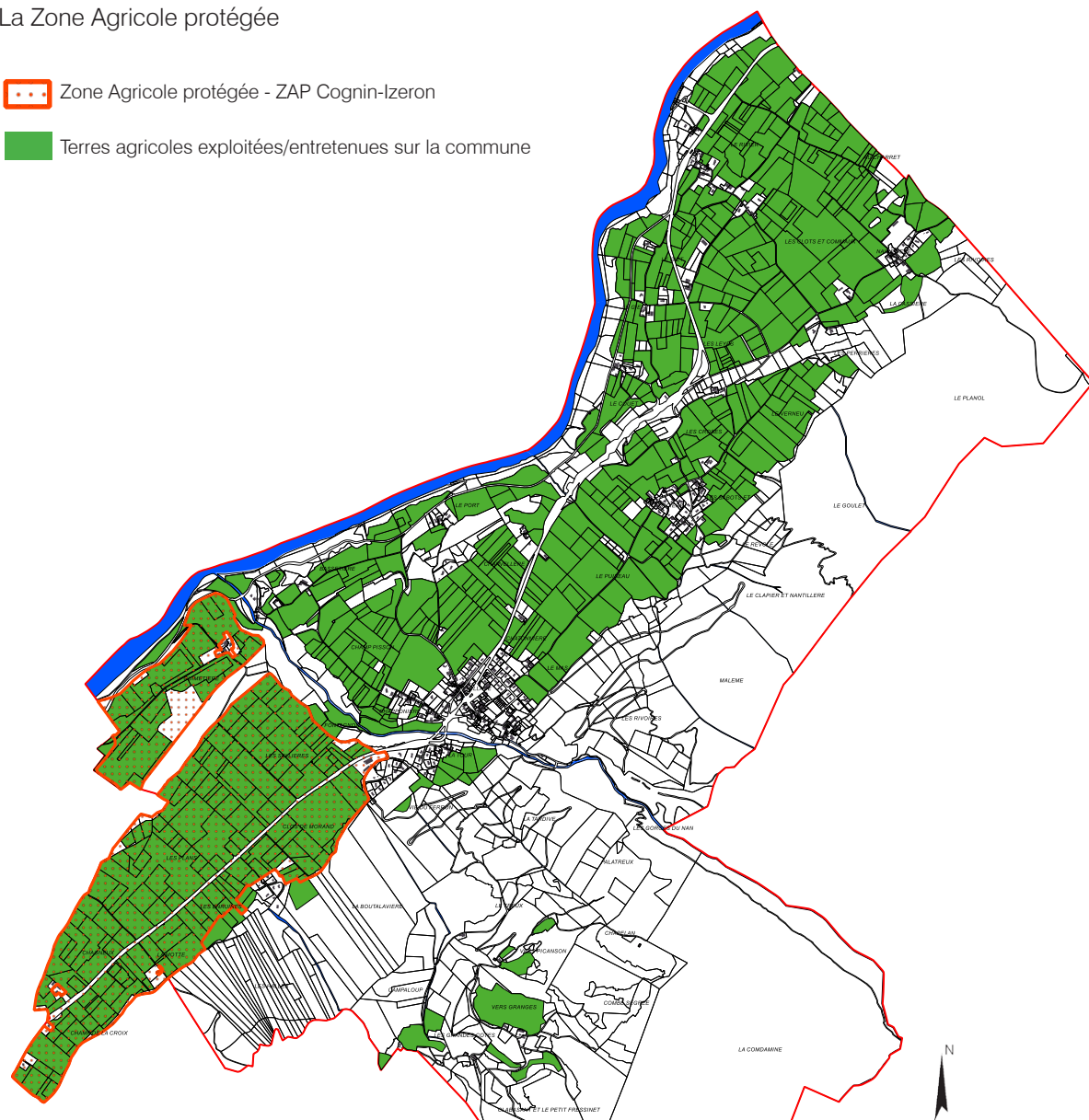
Enfin, l'évolution des pratiques agricoles accorde désormais une place à l'agriculture biologique, elle représente 7 % des terres exploitées (ou entretenues) sur la commune (principalement sur des secteurs de nuciculture).

Une note également:

- Des exploitants partiellement âgés et des reprises non assurées.
- De nombreux exploitants extérieurs, ce qui génère des déplacements d'engins agricoles sur les routes et des conflits d'usages.

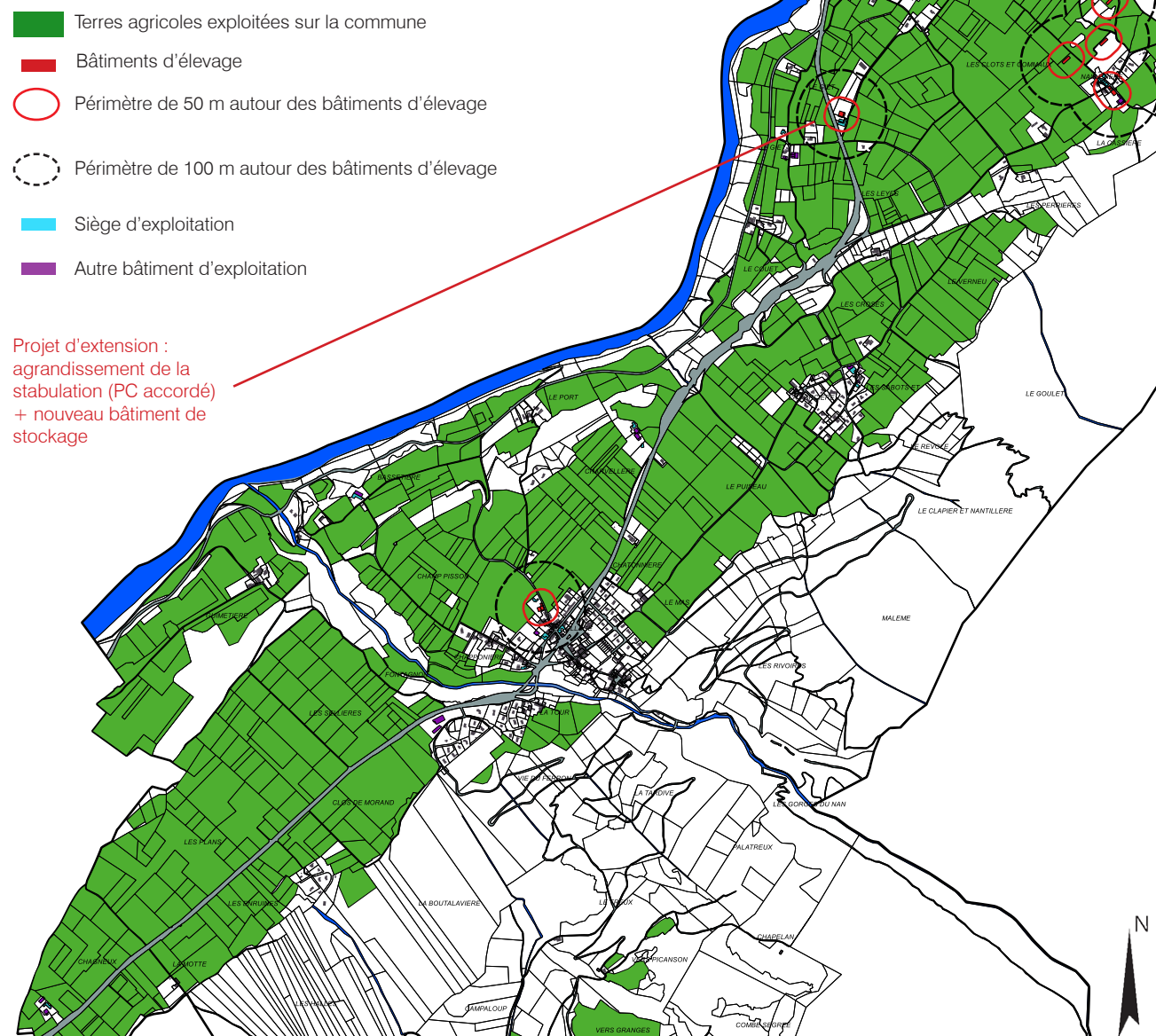
La Zone Agricole protégée

-  Zone Agricole protégée - ZAP Cognin-Izeron
-  Terres agricoles exploitées/entretenues sur la commune



Les bâtiments agricoles et les projets des agriculteurs.

source : rencontre du PLU 2016



Les bâtiments agricoles

Les sièges d'exploitation ainsi que tous les bâtiments agricoles des 15 exploitations ont pu être localisés sur la commune. 5 d'entre elles se situent au niveau du village, deux au hameau de la Vorcière, deux au hameau du Puisseaux puis une au hameau de La Nalletière, une au hameau du Rivier, une au niveau du hameau de Chagneux, une à Bassetière, une au hameau du Giet et une le long de la départementale à proximité des Leyes.

Certaines exploitations tournées uniquement vers la nuciculture sont principalement composées de bâtiments de stockages et de séchoirs le plus souvent modernes et mécanisés.

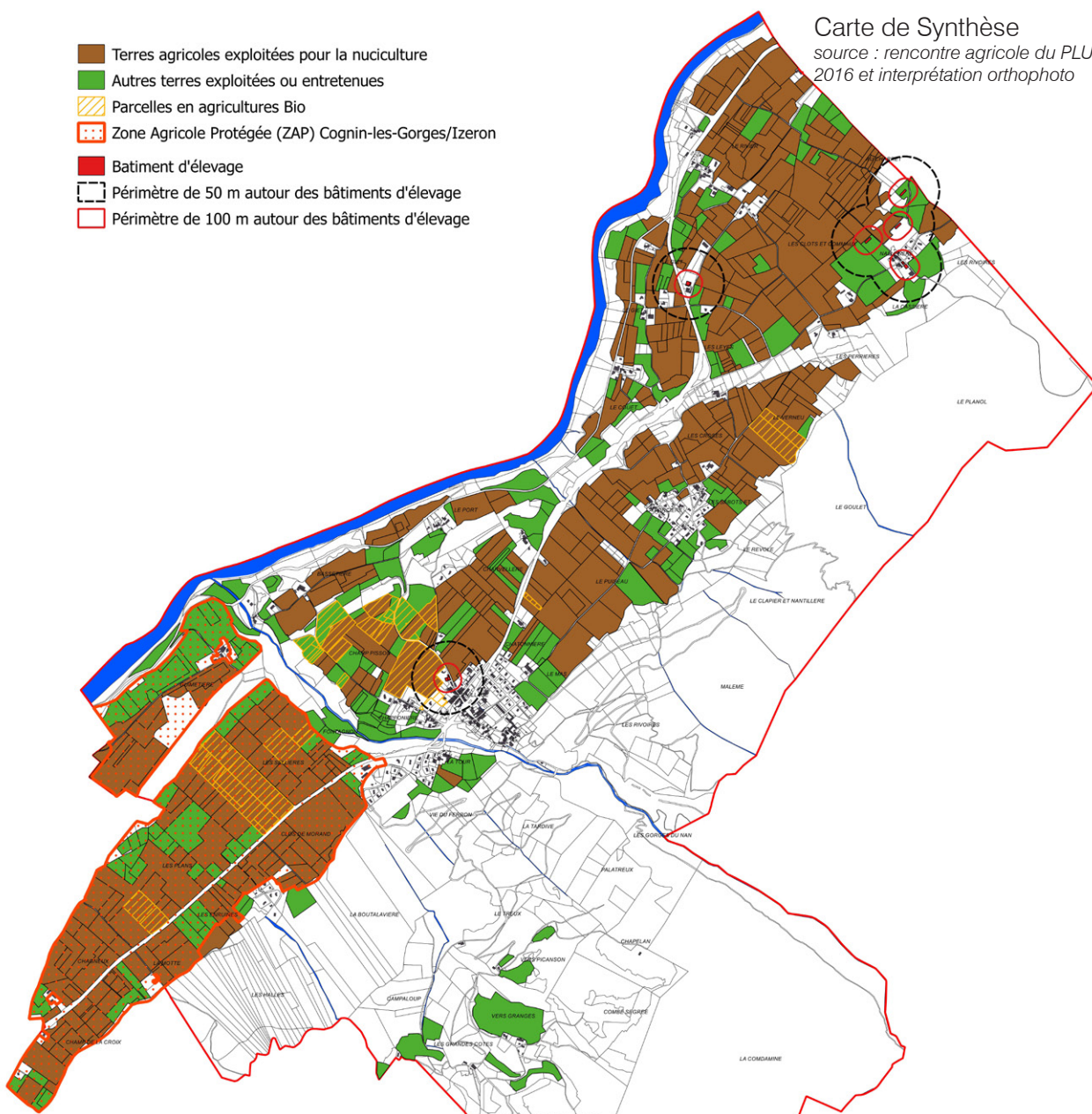
6 bâtiments ou ensemble de bâtiments accueillent des animaux et sont soumis au règlement sanitaire départemental.

Plusieurs de ces bâtiments sont déjà situés à proximité de secteurs urbanisés.

Un périmètre de réciprocité de 50 à 100 m entre le bâtiment d'élevage et des bâtiments en construction ou des changements de destination est à mettre en place afin de limiter les nuisances tout en permettant l'évolution des exploitations. La Chambre d'agriculture conseillant 100 m minimum afin de permettre aux exploitations d'évoluer plus facilement.

Projet de nouveaux bâtiments

Suite à la rencontre avec les agriculteurs, on peut aujourd'hui recenser 1 seul secteur sur lequel un agriculteur a des projets d'extension et de nouveaux bâtiments, à plutôt court terme. Il concerne l'exploitation située en entrée nord de la commune pour l'agrandissement de la stabulation et la création d'un bâtiment de stockage.



les parcelles particulièrement stratégiques

Les parcelles stratégiques sont des parcelles nécessaires au fonctionnement des exploitations et/ou pour lesquelles un investissement particulier a été engagé.

Sur Cognin-Les-Gorges, les parcelles les plus stratégiques sont les suivantes :

- les parcelles de prairie situées à proximité des bâtiments d'élevage
- les parcelles de noyers existantes et les parcelles potentiellement utilisables pour la culture de la noix ;
- les parcelles labourables de la plaine ;
- Les parcelles cultivées en bio permettant de diversifier les modes de production et de s'engager dans la préservation de l'environnement.

Les parcelles de prairies, qui ont tendance à disparaître notamment sur les coteaux, sont aussi des parcelles à forts enjeux, notamment aux abords des secteurs habités et sur les pentes du microrelief entre la plaine et l'Isère.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, c'est l'ensemble de l'espace agricole qu'il faut prendre en compte, car ces espaces sont également une composante essentielle du paysage de la commune et qui garantit son attractivité temps dans la plaine que sur les secteurs de coteaux.

Les enjeux

- Maintenir le dynamisme actuel de l'activité agricole sur la commune par la fonctionnalité des exploitations et la préservation des terres agricoles.
- Veiller à préserver une diversification de la production. La progression des noyeraies tend à la fermeture des paysages de la commune et à une baisse de l'attractivité (nuisance, paysage fermé).
- 6 bâtiments d'élevages ont été identifiés sur le territoire. Le périmètre de réciprocité obligatoire est à prendre en compte.
- Aucune zone humide ou autre secteur environnementaux n'ont été répertoriés sur les terres agricoles.

18 - Synthèse du diagnostic

	ATOUPS	FAIBLESSES / CONTRAINTES
Documents supra communaux	- Une reconnaissance par le SCoT de la RUG du caractère local et rural de la commune de La Rivière.	- Une modération de la consommation foncière déterminée par le SCoT de la RUG : 4,7 ha pour 56 logements maximums sur 12 ans.
Socio-démographie	- Un territoire attractif (accès facile/ proximité Saint-Marcellin, Grenoble, Valence) qui est favorable à une augmentation de la population. - Un nombre de personnes par ménage (2,5) au-dessus de la moyenne française (2,3) et qui témoigne de la présence de familles avec enfants vecteurs de dynamisme pour la commune.	- Une augmentation importante de la population depuis les 30 dernières années principalement due au solde migratoire qui, s'il n'y a pas de turn-over, déséquilibrera à terme la pyramide des âges en faveur des personnes âgées (phénomène déjà en cours avec une augmentation de la part de personnes âgées sur la dernière période INSEE). - À population égale, il faut plus de logements pour tenir compte du phénomène national de décohabitation, de vieillissement de la population, de divorces ...
Habitats et formes urbaines	- Un centre-bourg clairement constitué, deux hameaux importants au Nord-Est (La Vorcière et le Rivier), et quelques tout petits hameaux qui facilitent la lecture paysagère de l'organisation générale de la commune et participent de son identité. - Une diversification déjà opérante de l'habitat grâce aux opérations du cœur de bourg (logements collectifs et locatifs), à des secteurs d'habitat individuel (lotissement et autre) et des maisons de village. - Un potentiel complémentaire d'accueil de population à travers quelques réhabilitations encore possibles de bâtiments anciens (granges et maisons de village).	
Économie	- Un accès à l'emploi possible sur plusieurs bassins : Valence / Saint-Marcellin, Voironnais, Grenoble / Metro. - Un tissu économique local avec une forte part d'agriculteurs et puis tournée vers les secteurs de la construction, de l'artisanat et des services - Quelques commerces, bar restaurant en centre bourg.	- Une dépendance très forte aux communes extérieures en termes d'emploi, de commerces et de services. - Globalement peu d'activités économiques sur la commune même si on recense une vingtaine d'exploitants agricoles et une trentaine d'activités non agricoles.
Agriculture	- Une agriculture très dynamique (tournée vers la production de la noix essentiellement et le maïs) et une plaine fertile. - Une Zone Agricole Protégée en place sur la partie Sud de la commune	- Une production quasi monospécifique. Une disparition des haies. - Des contraintes liées au traitement des noyers à proximité ou dans les secteurs habités. Peu d'agriculture biologique. Des nuisances liées aux séchoirs à noix. - Une fragilité de l'entretien des prairies en pente qui ont quasiment disparu.
Équipements publics et services	- La quasi-totalité des équipements publics et des services est regroupée au centre-village facilitant leurs utilisations mutuelles. - Certains équipements publics de qualité et appréciés sur la commune notamment le pôle équipement du centre village. - Des espaces publics de qualités (urbains, mais aussi naturels) en cœur de village sont à préserver.	- Des équipements fortement sensibles à l'évolution démographique de la commune. - Une requalification des espaces publics autour du pôle salle des fêtes / école / mairie à envisager pour favoriser la rencontre et faciliter les déplacements/stationnements.

Atouts et faiblesses du territoire

	ATOUTS	FAIBLESSES / CONTRAINTES
Déplacements	- Des équipements de proximité sur la commune (école, salle des fêtes, pôle coeur de bourg) qui limitent certains déplacements. - Des chemins ruraux en quantité et de qualité permettant autant les loisirs que la desserte des terres agricoles et forestières. - Une alternative à la voiture disponible dans la vallée de l'Isère : gares ferroviaires à Vinay, Tullins et Moirans et une ligne de cars Transisère.	- Une dépendance très importante à la voiture pour la plupart des déplacements, car les transports en commun ne sont pas assez développés sur la commune = un coût important pour le particulier et aussi pour l'environnement.
Topographie	- Les Gorges du Nan, éléments topographiques identitaires de la commune et fortement visibles - Une localisation en limite du massif du Vercors qui génère une variété de paysages et de milieux : les contreforts et la plaine. - Les reliefs sont des lieux de découverte et de randonnée.	- L'entretien des espaces ouverts (prairies) est difficile et fragile.
Biodiversité et milieux	- Des corridors écologiques nombreux (milieu forestier, coteaux et traversé de la Plaine, ripisylves) et des zones humides recensées aux abords de l'Isère. Un corridor d'importance au sens du SCoT et du SCRE est identifié au sud de la commune. - Les abords des Gorges du Nan sont recensés comme un espace naturel sensible local (ENS).	- Dégradation de la biodiversité en plaine du fait de l'occupation des sols essentiellement agricoles et monospécifiques (les milieux naturels sont relictuels) - Perte de biodiversité sur certains coteaux liés à la fermeture des milieux agricoles.
Paysage	- Des espaces agricoles de qualité et d'intérêt paysager qui matérialisent une limite naturelle à l'urbanisation de certains hameaux et de certains secteurs du bourg. - Une organisation traditionnelle du bâti qui est encore lisible sur la commune et qui participe à la création de l'ambiance rurale. - Les gorges du Nan et la vieille église forment ensemble un site inscrit. Cela constitue un point d'appel visuel fort et identitaire de la commune.	- Des boisements qui progressent et tendent à fermer le paysage : des points de vue à préserver, notamment depuis la route en balcon ou encore au niveau des coteaux vers l'Isère - Une urbanisation de long de la RD à limiter afin de préserver une image rurale et agricole. - Une urbanisation récente parfois en rupture avec les implantations traditionnelles des bâtiments qui modifie l'identité rurale des zones d'habitations (traitement des clôtures peu qualitatif, peu d'espaces publics...)
Patrimoine bâti	- Un coeur de bourg de caractère (maison de village, ancienne magnanerie...) - Le séchoir à noix de la Tour est classé monument historique - Un patrimoine bâti ordinaire (anciennes fermes, très nombreux séchoirs) et des éléments de petit patrimoine nombreux sur la commune.	- Certaines réhabilitations de patrimoine bâti ordinaire ne sont pas toujours de qualité. - Des contraintes à respecter dans le nouveau périmètre délimiter des abords du monument historique qui concerne le bourg.
Consommation foncière	- une consommation foncière raisonnable sur les 16 dernières années avec 4,4 ha ont été utilisés au total dont 3,7 ha pour la création de zones mixtes d'habitat (bâtiments et leurs abords). Cet habitat a consommé en moyenne que 990 m² de terrain par logement.	- Une modération de la consommation foncière déterminée par le SCoT de la RUG : 4,7 ha pour 59 logements maximums sur 12 ans.
Nuisances et risques	- Le calme est un des grands atouts de la commune. - Pas d'activités industrielles et artisanales identifiées comme nuisantes et très peu de pollution.	- Différents risques naturels présents sur la commune qui peuvent induire des interdictions de construire ou des prescriptions à respecter lors de constructions.
Gestion de l'eau	- Une station d'épuration communale conforme. - Une source captée présente sur la commune et protégé	

	RISQUES D'ÉVOLUTION	OPPORTUNITÉS D'ÉVOLUTION
Socio-économie	- Un risque de fermeture des équipements, des services et des associations si la vitalité du village n'est pas conservée grâce au renouvellement de la population. - Un risque de vieillissement de la population «d'un seul coup» s'il n'y a pas de renouvellement régulier (la population est aujourd'hui de type familles avec enfants et parents quaranténaires grâce aux opérations d'ensemble menées précédemment). Et de ce fait un risque de manquer de logement adapté à cette population si ce besoin n'est pas anticipé.	- Une agriculture bien présente qui permet l'émergence de circuits courts et l'entretien des paysages. - Un potentiel de dynamisation grâce à l'organisation et la mise en valeur des espaces verts de coeurs de bourg et des abords du pôle équipement, qui pourraient renforcer encore la convivialité. - Une offre de logements complémentaire à continuer de développer : logements plus petits et intégrés au village dans leurs formes. - La présence des nouvelles technologies (internet THD, fibre...) pourrait favoriser l'installation d'activités économiques sur la commune, à condition d'un débit suffisant ...
Environnement	- Un maintien / accentuation de l'appauvrissement de la biodiversité en plaine. - Une fermeture des prairies de coteaux.	- Des zones humides à préserver. - Des corridors à protéger. - Une remise en état en état des prairies de coteaux à soutenir afin de préserver la biodiversité et l'attractivité de ces secteurs. - Afin d'améliorer la biodiversité dans la plaine, des haies seraient à planter.
Occupation et usages du territoire	- Un risque de voir se développer une urbanisation consommatrice en foncier si le rêve de maison individuelle est pris au premier degré. - Le développement urbain sur de nouveaux secteurs peu construits créerait un mitage du territoire communal.	- Un potentiel foncier stratégique en centre village et à ses abords immédiats, encore mobilisables, peut constituer une opportunité d'initier des projets intégrés et exemplaires de la part de la commune. - Un potentiel de réhabilitation de l'existant et de constructibilité des dents creuses à l'intérieur des hameaux (diminution de la consommation de l'espace et préservation de l'image rurale de la commune) existe. - Un travail sur l'espace public, de «type rural», permettrait de mettre en relation les différents équipements communaux.
Paysage et patrimoine	- La fermeture progressive des paysages de prairies par la forêt pourrait conduire à une perte d'attractivité pour le tourisme doux. - La banalisation du tissu bâti, la non-adéquation des formes urbaines aux caractéristiques locales et la banalisation du paysage végétal pourraient conduire à l'uniformisation et/ou à la détérioration des ambiances rurales, spécifiques de la commune.	- Un dynamisme de l'activité agricole qui pourrait s'ouvrir vers plus de prise en compte des interactions habitat / zones cultivées (par rapport aux traitements à proximité des habitations essentiellement). - La richesse du patrimoine local et rural (ensemble bâtis, bâtiments, séchoirs, essences végétales) forge l'identité rurale et montagnarde du territoire. Ce patrimoine est à valoriser et à réhabiliter tout en conservant ses caractéristiques.